



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil quatorze le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC FORT MEDOC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Dominique FEDIEU - Le Maire

### **ETAIENT PRESENTS :**

Dominique FEDIEU - Alain GUICHOUX - Marie-Christine SEGUIN - Emile MEDINA - Bernadette COUILLAUD-BIBARD - Alain BLANCHARD - Salima MAHFOUD - Stéphane LE BOT - Joëlle ARAGON - Thierry LARTIGUE - Claudie DUSSOUCHAUD - Christophe MERGALET - Mireille JUNCK - Jean-Claude MARTIN - Corinne FONTANILLE - Anabella MACHADO

**EXCUSES :** Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Dominique FEDIEU, Cédric COUTURIER qui a donné procuration à Christophe MERGALET, Jocelyn PEREZ qui a donné procuration à Jean-Claude MARTIN

### **ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Alain GUICHOUX

**SECRETAIRE ADJOINT :** Guillaume GIRARD

**DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL :** 16 juin 2014

## **ORDRE DU JOUR**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 MAI 2014**

**ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES**

**2014-063 : ORGANISATION DE L'ACCUEIL CLIENTELE DE LA SOCIETE VEDLIA AU SEIN DU LOCAL DE L'ANCIEN OFFICE DE TOURISME-SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

**2014-064 : DECISION MODIFICATIVE N°1-BUDGET PRINCIPAL**

**2014-065 : DECISION MODIFICATIVE N°1-BUDGET ANNEXE DES COMMERCE**

\*\*\*\*\*

A 19h43, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers. Seize membres du Conseil Municipal sont alors présents. Trois sont excusés : Mélanie KOVACEVIC qui a donné procuration à Dominique FEDIEU, Cédric COUTURIER qui a donné procuration à Christophe MERGALET, Jocelyn PEREZ qui a donné procuration à Jean-Claude MARTIN. Le quorum étant atteint, la validité de la séance est proclamée.

Avant de débiter l'examen des délibérations qui figurent à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de procéder à l'adoption du compte-rendu de la séance du 28 mai 2014.

Le compte rendu de la séance du 28 mai 2014 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'**UNIMANITE** des membres présents ou représentés du Conseil Municipal.

Après appel à candidature, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour désigner le secrétaire de séance. Monsieur Alain GUICHOUX, seul candidat, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **MENTION SPECIALE : ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES**

Conformément aux instructions préfectorales, le Conseil Municipal a été dûment convoqué pour procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs prévue le 28 septembre 2014.

A l'issue du scrutin, dont le déroulement est retranscrit sur un procès-verbal consultable en mairie et régulièrement transmis aux autorités préfectorales, les résultats ont été proclamés tels que suit :

N°	Civilité	Nom	Prénom	Liste	Mandat de l'élu
1	M	FEDIEU	Dominique	Ensemble construisons notre avenir	Délégué titulaire
2	Mme	QUIDANE-MAHFOUD	Salima	Ensemble construisons notre avenir	Délégué titulaire
3	M	LE BOT	Stéphane	Ensemble construisons notre avenir	Délégué titulaire
4	Mme	JEUSSELIN-JUNCK	Mireille	Ensemble construisons notre avenir	Délégué titulaire
5	M	GUICHOUX	Alain	Ensemble construisons notre avenir	Suppléant
6	Mme	ARAGON	Joëlle	Ensemble construisons notre avenir	Suppléant
7	M	MEDINA	Emile	Ensemble construisons notre avenir	Suppléant
8	Mme	FONTANILLE-VELOSO	Corinne	Cussac autrement	Délégué titulaire

\*\*\*\*\*

Le scrutin de désignation des délégués pour les élections sénatoriales étant clos, le Maire propose d'examiner les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

**DELIBERATION 2014-063 : Organisation de l'accueil clientèle de la société VEOLIA au sein du local de l'ancien office de tourisme-Signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération soumise au débat concerne la signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public, en vue de l'organisation de l'accueil clientèle de la société VEOLIA au sein du local de l'ancien office de tourisme.

Monsieur Stéphane LE BOT et Madame Salima MAHFOUD demandent des précisions sur les possibilités d'utilisation de ce local par la société Véolia en dehors des périodes des permanences prévues. Monsieur le Maire rappelle les restrictions existantes dans le projet de convention et propose que soit supprimée la mention suivante de l'article 1 : « En dehors de ces périodes, le délégataire du SIVOM y assure les rendez-vous pris par tout abonne auprès du Service Client ».

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque supplémentaire n'était proposée au débat.

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

### **Le Conseil Municipal,**

**Considérant** l'engagement pris, auprès du SIVOM de Lamarque-Cussac-Arcins, par la société VEOLIA, délégataire du service public d'eau potable et d'assainissement collectif, d'ouvrir régulièrement un bureau d'accueil de la clientèle sur le territoire du SIVOM,

**Considérant** la demande de ladite société d'implanter cette permanence sur la commune de Cussac-Fort-Médoc dans le local de l'ancien office de tourisme actuellement disponible et situé sur la Place du Général De Gaulle,

**Considérant** que ledit local fait partie du domaine public communal, et qu'en raison du caractère inaliénable et imprescriptible de celui-ci, son occupation ne peut être établie qu'à titre précaire et contre le paiement d'une redevance,

**Considérant** que la demande de la société VEOLIA vise à renforcer sur notre territoire la qualité du service public et que, dans ces conditions, la mise à disposition dudit local, non occupé pour le moment, permet d'en valoriser l'usage,

Après en avoir délibéré, à **15 voix plus 3 procurations POUR** et **1 abstention** (Stéphane LE BOT), **le Conseil Municipal :**

1. **APPROUVE** que soit accordé, à titre précaire, à la société VEOLIA un droit d'occupation du local désigné ci-dessus pour y exercer l'activité liée au service public susmentionné.
2. **AUTORISE** Le Maire à signer avec ladite société la convention d'occupation précaire du domaine public, annexée à la présente délibération, et ceci pour une durée de 3 ans et 6 mois, à compter de la signature, et contre le paiement d'une redevance annuelle de 2400 EUROS HT.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2014-063 comme suit :

**Pour : 18 (dont 3 Procurations) Contre : 0 Absentions : 1**

### **DELIBERATION 2014-064 : Décision modificative n°1-Budget Principal**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération soumise au débat concerne une décision modificative portant sur le Budget Principal. Madame Marie-Christine SEGUIN apporte les explications de ces modifications à l'Assemblée délibérante.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque supplémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

### Le Conseil Municipal,

**Considérant** que depuis l'adoption du Budget Principal, il apparait nécessaire de procéder aux modifications telles que mentionnées ci-dessous,

**Considérant** qu'il convient notamment de rattacher aux subventions d'équipement les dépenses liées aux opérations d'éclairage public qui font l'objet d'une convention avec le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde,

**Considérant** qu'il convient notamment de rattacher aux subventions d'équipement les dépenses liées aux opérations de vidéo-protection qui font l'objet d'une convention avec la Communauté de Communes Médoc Estuaire,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le **Conseil Municipal DECIDE** d'apporter les modifications suivantes sur le Budget Principal de l'exercice :

COMPTES DEPENSES					
CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
				<b>FONCTIONNEMENT</b>	
011	61523			Voies et réseaux	-4 620.82 €
011	6228			Divers	-2 509.30 €
011	6281			Concours divers (cotisations)	-1 669.52 €
65	6541			Créances admises en non-valeur	74.80 €
65	65737			Autres établissements publics locaux	1 669.52 €
023	023			Virement à la section d'investissement	7 130.12 €
				<b>TOTAL</b>	<b>74.80 €</b>
				<b>INVESTISSEMENT</b>	
204	204151	10003		GFP de rattachement	5 756.72 €
204	2041581	10003		Biens mobiliers, matériel et études	4 620.82 €
20	202	10002		Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	2 509.30 €
21	2188	10003		Autres immobilisations corporelles	-5 756.72 €
				<b>TOTAL</b>	<b>-7 130.12 €</b>

COMPTES RECETTES					
CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
				<b>FONCTIONNEMENT</b>	
75	758			Produits divers de gestion courante	74.81 €
002	002			Résultat d'exploitation reporté	-0.01 €

				<b>TOTAL</b>	<b>74.80 €</b>
				<b>INVESTISSEMENT</b>	
021	021			Virement de la section d'exploitation	7 130.12 €
				<b>TOTAL</b>	<b>-7 130.12 €</b>

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2014-064 comme suit :

**Pour : 19 (dont 3 Procurations) Contre : 0 Absentions : 0**

### **DELIBERATION 2014-065 : Décision modificative n°1-Budget Annexe des Commerces**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération soumise au débat concerne une décision modificative portant sur le Budget Annexe des Commerces. Madame Marie-Christine SEGUIN apporte les explications de ces modifications à l'Assemblée délibérante.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque supplémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

#### **Le Conseil Municipal,**

**Considérant** que depuis l'adoption du Budget Annexe des Commerces, il apparaît nécessaire de procéder aux modifications telles que mentionnées ci-dessous,

**Considérant** que pour préserver la tranquillité publique aux abords des commerces et participer à la sécurité de leurs activités, il a été décidé de l'installation de la vidéo-protection notamment dans le secteur de la Place des commerces,

**Considérant** qu'il convient notamment de rattacher aux subventions exceptionnelles les dépenses liées à l'opération susmentionnée, qui fait l'objet d'une convention avec la Communauté de Communes Médoc Estuaire,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE plus 3** procurations, **le Conseil Municipal DECIDE** d'apporter les modifications suivantes sur le Budget Annexe des Commerces de l'exercice :

<b>COMPTES DEPENSES</b>					
CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
				<b>FONCTIONNEMENT</b>	
023	023			Virement à la section d'investissement	- 5 756.72 €
67	6742			Subventions exceptionnelles d'équipement	5 756.72€
				<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>
				<b>INVESTISSEMENT</b>	
21	2188	10008		Autres	-5 756.72 €
				<b>TOTAL</b>	<b>-5 756.72 €</b>

<b>COMPTES RECETTES</b>
-------------------------

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
				<b>FONCTIONNEMENT</b>	
				<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>
				<b>INVESTISSEMENT</b>	
021	021			Virement de la section d'exploitation	-5 756.72 €
				<b>TOTAL</b>	<b>-5 756.72 €</b>

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération n°2014-065 comme suit :

**Pour : 19 (dont 3 Procurations) Contre : 0**

**Absentions : 0**

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE À 20H28**